

«ARTS AU SOLEIL»

Concours International d'Art Floral

Mougins –Alpes Maritimes - France



POUR TOUTE INFORMATION :
ORGANISATION : ATELIER D'ART FLORAL DE MOUGINS
artfloralmougins@gmail.com

1- LE PROGRAMME : QUELQUES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Catégorie I : Peinture :

- Le mur, sur lequel les supports sont appuyés, est de couleur **NOIRE** et non pas blanc comme indiqué sur le programme.
- La grille métallique est de couleur **NOIRE** également.
- La toile blanche mesure 70cm (et non 73cm) x 100cm. Elle est présentée séparément de la grille métallique. Vous pourrez ainsi l'accrocher sur la grille verticalement ou horizontalement.
- Vous pourrez peindre la toile blanche complètement ou en partie mais **au pinceau et à la peinture acrylique. Les bombes étant interdites.**

Catégorie IV : Gastronomie « Fleurs Imposées » :

Une nappe ignifugée - blanc cassé- sera fournie par l'organisation ainsi que le vase et les fleurs.

Vous aurez à apporter la vaisselle pour un buffet.

2- RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE (TYPE SNACK) EN CONTINU LE SAMEDI ET LE DIMANCHE

Plats chauds et froids.

3- HEBERGEMENT

PRIVILEGE APPART-HOTEL DOMAINE DE MAI à Mougins

Tél : +33 (0)4 93.75.99.50

Site Web : <http://www.domainedemai.fr>

Tarifs préférentiels pour les participants au Concours, hors petit-déjeuner et hors taxe de séjour :

15% sur les meilleurs tarifs internet.

PROGRAMME

SAMEDI 8 FEVRIER

06h30 – Accès de la salle aux concurrent(e)s sauf catégorie IV
07h00 – Début du concours pour les catégories I, II, III, V, VI
08h00 – Début du concours pour la catégorie IV (fleurs imposées)
11h00 – Fin du concours
12h00 – Passage des juges
14h30 - Ouverture de la salle d'exposition au Public. Entrée libre
17h00 - Inauguration et remise des Prix, suivi d'un cocktail
18h00 – Fermeture de l'exposition
20h30 – Dîner de Gala

DIMANCHE 9 FEVRIER

10h00 – Ouverture de la salle d'exposition au Public. Entrée libre
14h00 à 16h00 – Démonstration publique d'Art Floral
17h00 – Fermeture de l'exposition au Public
17h15 à 19h00 – Démontage des réalisations
19h30 – Dîner de clôture (Paëlla)

PRIX

Prix décernés par le jury technique :

3 PRIX PAR CATEGORIE (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} prix), et MENTIONS EVENTUELLES
PRIX DE LA SOCIETE NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE (SNHF)
GRAND PRIX GENERAL

Prix décernés par le jury spécial :

PRIX DE L'ELEGANCE
PRIX DE L'HARMONIE DES COULEURS
PRIX DE L'ORIGINALITE DANS L'UTILISATION DES MATERIAUX
PRIX DE LA VILLE DE MOUGINS

CATEGORIES

CATEGORIE I : PEINTURE : Victor Vasarely, Auguste Renoir, Henri Matisse

Composition LIBRE sur un mural.
Support métallique et toile fournis par l'organisation.
Grande dimension.
En individuel.

CATEGORIE II : SCULPTURE : Sacha Sosno, César, Pablo Picasso

Composition LIBRE posée au sol.
Zone délimitée par un cercle de 2m de diamètre.
Grande dimension.
Uniquement par équipe de trois personnes maximum.

CATEGORIE III : ARCHITECTURE : Antti Lovag (Maison Bulle), Charles Garnier, Le Corbusier

Composition LIBRE posée au sol.
Zone délimitée par un rectangle de 2m x 3 m.
Grande dimension.
Uniquement par équipe de trois personnes maximum.

CATEGORIE IV : GASTRONOMIE : Auguste Escoffier, Roger Vergé, Alain Ducasse

Composition « FLEURS IMPOSEES » pour un **BUFFET** sur une grande table.
Par équipe de trois personnes maximum ou en individuel.

CATEGORIE V : DANSE : Rosella Hightower, Ballets de Monte-Carlo, Marie-Claude Pietragalla

Composition LIBRE sur plot fourni par l'organisation.
En individuel.

CATEGORIE VI : CINEMA : Yves Montand, Raimu, Jean Dujardin

Composition LIBRE sur plot fourni par l'organisation.
Zone délimitée par un carré de 2m x 2m.
Par équipe de trois personnes maximum ou en individuel.

SUPPORTS

CATEGORIE I : PEINTURE

Cadre métallique (1m90x90cm) et toile de peintre blanche (73cmx100cm)



CATEGORIE II : SCULPTURE

Zone délimitée au sol par un cercle de 2m de diamètre à ne pas dépasser.

Hauteur maximum : 2m50

CATEGORIE III : ARCHITECTURE

Zone délimitée au sol par un rectangle de 2m x 3m à ne pas dépasser.

Hauteur maximum : 2m50

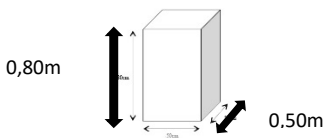
CATEGORIE IV : GASTRONOMIE

Table en plastique avec pieds métal.



CATEGORIE V : DANSE

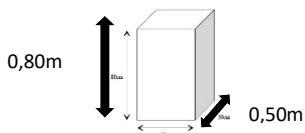
Sur plot noir - Hauteur totale maximale : 2m.



CATEGORIE VI : CINEMA

Sur plot noir placé dans une zone délimitée au sol par un carré de 2m x2m.

Hauteur totale maximale : 2m.



2 boîtes de films (30cm de diamètre)



Les mesures sont exprimées en mètre(s) (système métrique)

REGLEMENT GENERAL

1. Toutes les catégories sont ouvertes aux amateurs et professionnels.
2. Les compositions devront être entièrement réalisées sur place, sans aucune aide extérieure (sous peine de disqualification).
3. L'usage d'ordinateur, d'appareil numérique, de téléphone portable, n'est pas autorisé durant le concours.
4. L'attribution des emplacements est décidée par les organisateurs et ne pourra être changée.
5. Le matériel végétal doit prédominer sur tout le matériel, accessoires, draperies etc...
6. Tous les végétaux à l'exception des succulents, fruits, légumes, et certaines tiges qui gardent leur turgescence, devront tremper dans l'eau ou dans un matériau saturé d'eau.
7. Tous les artifices de montage devront être soigneusement dissimulés.
8. Les végétaux peints, colorés ou artificiels ne sont pas acceptés (spray interdits).
9. Le collage des végétaux frais ou secs sur les contenants est autorisé.
10. Les concurrent(e)s doivent laisser leur emplacement net et veiller à l'entretien de leur composition durant les deux jours de l'exposition.
11. Liste des végétaux exigée dans toutes les catégories, dans leurs noms botaniques latins.
12. L'accès de la salle sera interdit pendant le passage des juges.
13. Les compositions sont jugées anonymement, et sont sans appel.
14. Le jury technique est constitué de juges internationaux d'art floral.
Le jury spécial est constitué de personnalités locales.
15. L'organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne le vol ou la dégradation des objets exposés par les concurrent(e)s.
16. L'Atelier d'Art Floral de Mougins et la Mairie de Mougins se réservent le droit de reproduire photos et vidéos des compositions.
17. Aucune composition ne pourra être retirée avant le dimanche 9 février, entre 17h15 et 19h00.

REGLEMENT DU CONCOURS

1. Toutes les inscriptions devront parvenir au siège du concours avant le **19 janvier 2020**. Elles seront acceptées en fonction de leur date d'arrivée et dans la mesure des places disponibles. Un accusé de réception sera envoyé.
2. Le coût d'inscription est fixé à 45 euros par équipe de trois personnes (maximum) et de 30 euros en individuel pour les catégories libres I, II, III, V, VI, et à 80 euros pour la catégorie IV fleurs imposées. L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du règlement par chèque ou virement bancaire (cf bulletin d'inscription pour coordonnées bancaires). Les annulations ne seront pas remboursées au-delà du 19 janvier 2020.
3. L'accès au concours sera ouvert aux concurrent(e)s le samedi 8 février 2020 :
 - Déchargement et installation à partir de 06h30
 - Réalisation des compositions : de 07h00 à 11h00 pour les catégories libres I, II, III, V, VI
 - et de 08h00 à 11h00 pour la catégorie IV fleurs imposées
4. Les Prix : si une catégorie ne comporte qu'un nombre limité de compositions (5 minimum), il ne pourra être décerné qu'un ou deux prix. En ce cas, si la qualité des compositions est faible, le jury pourra ne décerner qu'un second ou troisième Prix, ou une Mention.
5. Cat. I : cadre métallique (hauteur : 1m90 et largeur : 90cm) posé contre un mur blanc et toile de peintre blanche (largeur : 73cm et hauteur : 100cm), fournis par l'organisation. Possibilité d'accrocher la toile horizontale ou verticale sur le support métallique.
6. Cat. II : Zone délimitée au sol par un cercle de 2m de diamètre à ne pas dépasser. Hauteur maximum : 2m50.
7. Cat. III : Zone délimitée au sol par un rectangle de 2m x 3m à ne pas dépasser. Hauteur maximum : 2m50.
8. Cat. IV : Table en plastique avec pieds métal – hauteur : 74cm de haut ; 1m83 de long et 76cm de large.
Prévoir une nappe jusqu'au sol.
Les concurrents ne devront utiliser que le matériel mis à disposition et au moins 50% des végétaux proposés. L'utilisation de matériel non fourni par l'organisation est interdite.
9. Cat. V : Plot en bois peint en noir, fourni par l'organisation. Hauteur 0,80m, plateau 0,50mx0,50m. Hauteur maximum : 2m.
10. Cat. VI : Plot en bois peint en noir, fourni par l'organisation. Hauteur 0,80m, plateau 0,50mx0,50m. Hauteur maximum : 2m.
Le plot est placé dans une zone délimitée au sol par un carré de 2m x 2m. Possibilité de travailler sur le plot uniquement et/ou d'utiliser toute la zone disponible. Obligation d'inclure une ou deux boîtes de films en métal, fournies par l'organisation.
11. En cas de contestation dans l'interprétation du règlement, il sera exclusivement fait référence à la version française de ce document.

Exemplaire à renvoyer

BULLETIN D'INSCRIPTION – CONCOURS « ARTS AU SOLEIL »

Samedi 8 février – 07h00 à 11h00 (Catégories Libres : I, II, III, V et VI)

et de 08h00 à 11h00 (Catégorie Fleurs Imposées : IV)

A retourner à : Atelier d'Art Floral de Mougins, 24 Chemin de Provence, 06250 Mougins, France ou par email : artflormougins@gmail.com

Date limite d'inscription : **19 janvier 2020**

THEME GENERAL : Arts au Soleil

Veuillez marquer d'une croix la catégorie choisie :

CATEGORIE I : PEINTURE – Libre

CATEGORIE II : SCULPTURE – Libre

CATEGORIE III : ARCHITECTURE – Libre

CATEGORIE IV : GASTRONOMIE – Fleurs Imposées

CATEGORIE V : DANSE – Libre

CATEGORIE VI : CINEMA – Libre

☐
☐
☐
☐
☐
☐

Noms et prénoms des concurrent(e)s :

1/.....

2/.....

3/.....

Adresse :

..... Pays.....

Mail..... Tél.....

Club/Association :

Droit d'inscription :

45 € par équipe et 30 € en individuel pour les catégories libres : I, II, III, V, VI

80 € pour la catégorie fleurs imposées : IV

Sous TOTAL 1=.....

DINER DE GALA Samedi 8 février – 20h30

Nombre de repas : x **40 €** par personne

Sous TOTAL 2=.....

DEMONSTRATION D'ART FLORAL Dimanche 9 février – 14h00 à 16h00

Nombre d'entrée(s) : x **15 €** par personne

Sous TOTAL 3=.....

DINER DE CLOTURE (PAELLA) Dimanche 9 février – 19h30

Nombre de repas : x **15 €** par personne

Sous TOTAL 4=.....

REGLEMENT

TOTAL =.....

Par chèque à l'ordre d'ATELIER D'ART FLORAL DE MOUGINS,

ou virement bancaire « LA BANQUE POSTALE » :

IBAN : FR75 2004 1010 0810 7878 4F02 943 et BIC : PSSTFRPPMAR

La signature du bulletin d'inscription comporte l'acceptation, de la part des concurrent(e)s, des dispositions du règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION – ATELIERS



CONCOURS « ARTS AU SOLEIL »

Dimanche 9 février 2020 – 09h30 à 12h30 – Salle Eco Parc

A retourner à : Atelier d'Art Floral de Mougins, 24 Chemin de Provence, 06250 Mougins, France ou
par email : artfloralmougins@gmail.com

Date limite d'inscription : **19 janvier 2020**

ATELIER No. 1 : « Sac à main végétal »

Réservé aux débutants et au public

Dimanche 9 février 2020 de 09h30 à 12h30 en continu, votre animatrice, Christine Thivillier, vous proposera de fabriquer un sac à main décoratif avec fleurs et feuillage. Tout est fourni.

ATELIER No. 2 : « Bouquet Moderne »

Réservé aux avancés

Dimanche 9 février 2020 de 09h30 à 12h30 sur inscription, votre animatrice, Michèle Enel, vous proposera de travailler des lignes modernes en fleurs et feuillage. Tout est fourni.

Nom et prénom

Mail.....Tél.....

Club/Association et Pays.....

Droit d'inscription :

ATELIER No. 1 : Sac à main végétal

Nombre : x 20 € par personne (végétaux et contenant fournis)
Sous TOTAL 1=.....

ATELIER No. 2 : Bouquet moderne

Nombre : x 40 € par personne (végétaux et contenant fournis)
Sous TOTAL 2=.....

REGLEMENT

TOTAL =.....

Par chèque à l'ordre d'ATELIER D'ART FLORAL DE MOUGINS,

ou virement bancaire « LA BANQUE POSTALE » : IBAN : FR75 2004 1010 0810 7878 4F02 943 et BIC : PSSTFRPPMAR



Eco Parc, Quartier des Bréguières, 772, Chemin de Fontaine de Currault, 06250 Mougins, Sud de la France.



Département des Alpes-Maritimes



